



Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt deux

Le : 5 Décembre

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET
date de la convocation du Conseil Municipal : 24/11/2022

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET — CLAUDE DULIN — ANNIE THEPAUT — MICHEL BAUVY — CHARLENE CAZAU — ~~FREDERIC DUJARDIN~~ — JEAN PIERRE ANTONIOLI — NATHALIE ANZELIN — BENOIT AURICES — GILLES BALDAN — JEREMY BANOS — MAGALI CAMINADE — DOMINIQUE DECUPPER — ~~VALERIE DELBOS-GREGOIRE~~ — ~~LOIC HERVOCHE~~ — ORLANE LIRIA — MARINE MAZZACATO — MICHELE MICHALSKI — AUDREY MORET — ~~PAOLA NERIA~~ — RAOUL ROUDET — JEAN-MARIE VANZEMBERG — GHISLAINE VICO

ABSENTS : M. DUJARDIN — M. ANTONIOLI — MME DELBOS-GREGOIRE — M. HERVOCHE — MME LIRIA

PROCURATIONS :

M. DUJARDIN AYANT DONNE POUVOIR A M. ROUDET
M. ANTONIOLI AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN
MME NERIA AYANT DONNE POUVOIR A MME LIRIA

Monsieur Jérémie BANOS a été élu secrétaire,

OBJET
Tarification sociale des cantines scolaires

La cantine scolaire est à la fois **un service public indispensable aux familles**, notamment lorsque les parents exercent des activités professionnelles éloignées du domicile, mais **également un espace privilégié d'inclusion sociale** pour les enfants.

Elle permet, en particulier aux élèves issus de familles défavorisées, de « **bien manger** » avec un repas complet et équilibré. Elle favorise ainsi leur concentration et le bon déroulement des apprentissages, tout en contribuant à la réduction des inégalités dès le plus jeune âge.

L'Etat soutient la mise en place de tarifications sociales dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de **manger à la cantine pour 1€ maximum**.

Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10 000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires.

~~L'aide de l'Etat est de 3€ par repas à 1€ maximum.~~

L'Etat s'engage sur 3 ans au travers de la signature d'une convention avec la collectivité.

La mesure est aujourd'hui applicable pour les collectivités ayant la compétence de restauration scolaire et qui sont éligibles à la **fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale**.

L'aide est versée à trois conditions :

- **La grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins 3 tranches**, calculées selon les revenus et le nombre d'enfants du foyer : au moins une tranche est inférieure ou égale à 1€ et une supérieure à 1€ (l'aide est versée pour chaque repas servi à un tarif inférieur ou égal à 1€).
- **Le tarif inférieur ou égal à 1€ est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000€** (ou équivalence en termes de revenus selon le nombre d'enfants).
- **Une délibération fixe cette tarification sociale**, avec une durée fixée ou illimitée.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- 1) De fixer à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 3 ans les tarifs de la cantine scolaire des écoles maternelle et primaires selon le barème suivant :

QF	Tarifs
QF ≤ 650	1,00
605 < QF ≤ 705	1,00
705 < QF ≤ 856	1,00
856 < QF ≤ 900	1,00
900 < QF ≤ 1 000	1,00
1 000 < QF ≤ 1 100	3,10
1 100 < QF ≤ 1 200	3,25
QF > 1 200 Et QF inconnu	3,35

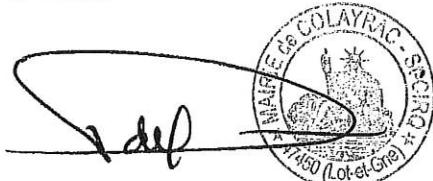
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention triennale pour une « tarification sociale des cantines scolaires » avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour le compte et au nom du Ministère des solidarités et des personnes handicapées.
- 3) De s'engager à effectuer les demandes de paiement de l'aide par quadrimestre auprès de l'ASP dès la fin du quadrimestre concerné et au plus tard dans un délai de six mois à compter de la fin du quadrimestre.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 6 décembre 2022

Le Maire



A handwritten signature "Pascal de SERMET" is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Mairie de COLAYRIC-SACRO" around the perimeter, and "17450 (Lot-et-Garonne)" at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem featuring a sun-like symbol above a stylized tree or plant.

Pascal de SERMET

AR Prefecture

047-214700692-20221205-D2022120504-DE
Reçu le 06/12/2022